

## Liste des critères d'éligibilité et des justificatifs correspondants

- Critères permettant la confirmation directe de l'éligibilité à un parcours

<b>Critères permettant la confirmation directe de l'éligibilité à un parcours</b>	<b>Justificatif administratif correspondant*</b>
Bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA)	Attestation de bénéficiaire du RSA
Allocataire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)	Attestation de bénéficiaire de l'ASS
Allocataire de l'allocation adulte handicapé (AAH)	Attestation de bénéficiaire de l'AAH
Demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) (24 mois et plus)	Avis de situation Pôle emploi ou récapitulatif des périodes d'inscription (en cas de radiation)

\* : Justificatif datant de moins de 3 mois avant la date de délivrance par la plateforme de l'inclusion du récépissé d'enregistrement de la personne à un parcours

- Critères complémentaires

<b>Critères complémentaires</b>	<b>Justificatif administratif correspondant</b>	<b>Durée de validité du justificatif</b>
Niveau d'étude 3 ou infra	Attestation sur l'honneur ou diplôme	Attestation datant de moins de 3 mois*
Senior (+50 ans)	Copie pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)	Présentation d'un document officiel d'identité
Jeunes (-26 ans)		
Sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	Attestation sur l'honneur	Justificatif datant de moins de 12 mois*
Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) (12 mois et plus)	Avis de situation Pôle Emploi ou récapitulatif des périodes d'inscription (en cas de radiation)	Justificatif datant de moins de 3 mois*
Travailleur handicapé	Notification de décision de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou attestation de demande de renouvellement	Décision valide au moment du recrutement
Parent isolé	Attestation Allocation de soutien familial (ASF)	Justificatif datant de moins de 3 mois*

Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue	Certificat de domiciliation. A défaut : déclaration sur l'honneur d'un travailleur social ou d'une association	Justificatif datant de moins de 3 mois*
Réfugiés statutaires, protégés subsidiaires ou demandeurs d'asile	Titre de séjour valide ou demande de renouvellement du titre de séjour  Pour les demandeurs d'asile : autorisation temporaire de travail	Titre valide au moment de la délivrance par la plateforme de l'inclusion du récépissé d'enregistrement
Résident zone de revitalisation rurale (ZRR)	Justificatif de domicile (facture eau, électricité, internet, téléphone)	Justificatif datant de moins 6 mois*
Résident quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)	Justificatif de domicile (facture eau, électricité, internet, téléphone)	Justificatif datant de moins 6 mois*
Sortant de détention ou personne placée sous main de justice	Billet de sortie  ou attestation du juge d'application des peines	Justificatif datant de moins 6 mois*
Maitrise de la langue française	Evaluation FLE inférieure au niveau A1	Justificatif datant de moins 6 mois*
Mobilité	Diagnostic mobilité délivré par un prescripteur habilité	Justificatif datant de moins 6 mois*

\* : avant la date de délivrance par la plateforme de l'inclusion du récépissé d'enregistrement de la personne à un parcours

Source :

- [Arrêté du 1er septembre 2021 fixant la liste des critères d'éligibilité des personnes à un parcours d'insertion par l'activité économique et des prescripteurs mentionnés à l'article L. 5132-3 du code du travail](#)